

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL.

Du 4 PRAIRIAL, an 5^e. de la République française.
(Mardi 23 MAI 1797, (vieux style.))

(DIERRE VERUM QUIP VERAT?)

Déman le faite par l'empereur, au gouvernement français, tendante à déclarer non-émigrés les fugitifs de la Belgique. — Instruction de M. de Puisaye. — Coup-d'œil sur la situation actuelle de l'Europe. — Noms des membres chargés de la révision des lois contraires à la constitution.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du Véridique, rue de Tournon, n^o. 1123.

Cours des changes du 3 prairial.

Amst.	60 $\frac{3}{8}$ 61 $\frac{3}{8}$	Souverain.	33 15
Hambourg	182 $\frac{1}{2}$ 189 186	Esprit.	$\frac{1}{2}$ 415
Madrid	11 17 6	Eau-de-vie	325
Cadix	11 17 6	Huile d'olive.	1 5
Gènes.	92 $\frac{1}{2}$ 91 $\frac{1}{2}$	Café.	1 19
Livourne	102 100 $\frac{1}{2}$	Sucre d'Harib.	46 à 48
Basle	1 4	Sucre d'Orl.	44 à 45
Or fin.	102 15	Savon de Mars.	19 6
Lingot d'arg.	50 10	Chandelle	13 $\frac{1}{2}$
Fiastr.	5 5	Lyon.	sup. à vue
Quadruple	79 7 6	Ins.	22 l. 23 l. 24 l.
Duc. d'Hol.	11 7 6	Bon.	$\frac{1}{4}$ 18 l. 19 l. 20 l.

A L L E M A G N E.

Vienne, le 5 mai.

Le général Buonaparte ayant insisté à ce que les troupes françaises rentrassent de nouveau à Trieste, avant que d'effectuer leur retraite des états héréditaires, sous le prétexte que le colonel impérial Casimir auroit été informé de l'armistice avant la reprise de Trieste par les troupes autrichiennes, notre cour a consenti à ce que cette ville soit momentanément réoccupée par les français auxquels on restituera aussi les 22 caisses d'argent qui y avoient été saisies, à condition cependant qu'ils restitueront à leur tour aux sujets de sa majesté tous les effets qui leur ont été enlevés.

Notre cour vient de se charger de l'entretien de l'armée française pendant sa retraite, au moyen du paiement de . . . qui lui aura été fourni; l'on sait actuellement avec certitude que l'armée de Buonaparte étoit forte de 87,000 hommes, dont 20 mille ont été détachés pour le territoire ecclésiastique dont on soupçonne qu'il pourroit bien être effectué un nouveau partage en faveur du roi de Naples et du grand duc de Toscane; le reste de

L'armée française est postée près de Palma-Nova et sur les frontières de la république de Venise.

Francfort, le 12 mai.

Le général en chef Hoche est arrivé hier dans cette ville; le soir il a assisté au spectacle. Aujourd'hui il s'est rendu au quartier général du général Lefebvre à Hochst, où il a diné. On l'attend de retour dans la soirée.

Du 13.

L'on apprend que la levée de toute espèce de contribution vient de cesser dans le pays occupé par l'armée française, sous les ordres du général en chef Hoche. Cette cessation a été un des premiers effets de la nouvelle de la ratification des préliminaires de la paix par le directeur qui, comme nous l'avons dit, fut apportée le 9 par un courrier, au quartier général français, et publiée de suite à toute l'armée.

Une députation du magistrat de cette ville est partie, il y a quelques jours, pour se rendre auprès de S. A. R. l'archiduc Charles, à l'effet de complimenter ce prince sur son retour à l'armée du Rhin; quelques personnes assurent que cette députation auroit principalement pour objet, le besoin d'argent qu'éprouveroit dans ce moment-ci l'armée impériale.

Heidelberg, le 13 mai.

M. le général de division Reynier, arrivé ici avec quelques officiers de l'état-major de l'armée de Rhin et Moselle, est reparti hier au soir, après avoir eu plusieurs conférences avec M. le lieutenant-général comte de Bellegarde, et MM. les colonels comte de Grunne et baron de Dacka, de l'état-major de l'armée impériale. On assure que ces conférences n'avoient qu'un objet militaire; rien n'a encore transpiré dans le public, de leur résultat.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Ordre général du 11 au 12.

Le sieur Verneck, commandant l'armée ennemie sur le Bas-Rhin, vient de mettre Francfort en état de guerre, après n'avoir donné sa parole d'honneur qu'aux officiers

de l'armée de Sambre et Meuse pourroient librement entrer dans cette ville et y faire quelques emplettes. Non-seulement il en a fait fermer les portes, mais encore il y a placé une nombreuse garnison; ce que je regarderois comme une hostilité, si je ne craignois de voir répandre encore des torrens de sang humain.

Ne réglant pas mes actions sur celles d'un ennemi déloyal, je recommande aux commandans des avant-postes de ne commettre aucun acte qui puisse donner lieu à nous calomnier aux yeux de l'Europe; cependant je défends qu'aucune communication ait lieu d'une rive à l'autre de la Nidda, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans le Mein, et également sur cette dernière rivière, depuis l'embouchure de la Nidda jusqu'au Rhin.

En conséquence aucune voiture de poste ou de roulier, aucun messenger ou voyageur allant à Francfort ou revenant de cette ville, ne pourra traverser nos avant-postes pour se rendre à sa destination, et au contraire sera contraint de retourner sur ses pas.

Le général en chef, HOCHÉ.

Note du rédacteur. Buonaparte ne se sert point du mot *sieur*, lorsqu'il parle d'un général autrichien, ou lorsqu'il lui écrit; Buonaparte connoît la science des égards.

P A R I S , 3 prairial.

Le directoire fait publier officiellement plusieurs pièces envoyées à Merlin par l'accusateur public du tribunal de la Loire-inférieure. La plus remarquable est une instruction de M. Puisaye, datée du 22 novembre dernier, pour la formation de bureaux d'arrondissement, divisions, etc. « Placer sur le trône Louis XVIII, et non Philippe; rétablir les prêtres de Louis XVIII, et non ceux du duc d'Orléans, (c'est ainsi qu'il nomme les assermentés) ne point dire de messes dans les églises vendues et concessionnées par la république; correspondre à jours fixes avec le bureau central; persuader aux foibles que Louis XVIII aura besoin de toute sa clémence; que son règne rappellera le bonheur de la France, qu'ainsi la contre-révolution se fera sans armes, sans conseil et sans bureaux, parce que *l'opinion seule fait la force*; éloigner des emplois les nouveaux ambitieux; empêcher, ce qui ne s'est que trop vu dans le parti royaliste, qu'on ne s'estrégorge au nom du roi et de la religion; et pour cela faire la guerre aux terroristes de toutes les couleurs; former, d'après l'instruction du bureau central, des corps de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie; désigner secrètement les sujets qui puissent remplir provisoirement les fonctions publiques, afin qu'il n'y ait point de lacunes dans le passage d'un régime à un autre; tenir des états exacts de recette et de dépense; exciter le zèle de ceux qui n'ont pas encore fait preuve de bonne volonté, et dont les intentions ne pourront être démêlées qu'autant qu'ils les auront manifestées dans un tems où il y avoit quelque mérite à risquer quelque chose.

On se demande d'où vient la nécessité de publier ces pièces le 22 mai 1797? Qu'importe au public que M. de Puisaye écrive; et par quel sentiment le ministre Merlin se charge-t-il de copier ses instructions? Est-ce pour prouver qu'il y a des royalistes en France? Qui en doute. La seule chose vraiment surprenante seroit qu'il n'y en

eût pas. On vous devine, Merlin; vous voulez effrayer notre nouveau tiers; mais il aura le bon esprit de vous rire au nez, et de se convaincre que si le directoire craignoit le parti de M. de Puisaye, bien loin de publier sa correspondance, il la couvrirait du voile du mystère, afin d'être plus à portée d'en rompre les effets. Vous n'êtes qu'un sot, citoyen ministre, si vous croyez parler encore aux montagnards et aux ventrus.

On assure que l'empereur a obtenu que les fugitifs de la Belgique ne seroient point regardés comme émigrés; cette clause lui seroit infiniment d'honneur. Ce qui est certain, c'est que M. le duc d'Artemberg vient d'être rétabli dans les immenses propriétés qu'il possède dans ces contrées.

La voilà donc ouverte cette nouvelle carrière où se précipitoient, depuis long-tems, tous nos vœux et toutes nos espérances! Nous avons enfin franchi toutes les difficultés et toutes les épines qui sembloient en défendre l'entrée. C'est maintenant qu'il est permis de respirer, et de se livrer sans imprudence, au sentiment de la sécurité.

Le premier mouvement de ces hommes d'élite, qui se trouvoient réunis et qui lisoient mutuellement sur leurs visages et dans leurs yeux, le plaisir d'être ensemble, et le désir ardent de réaliser, comme législateurs, tout le bien qu'ils ont conçu, comme citoyens, a dû être un mouvement d'enthousiasme. Qui d'entr'eux pouvoit rester froid devant le spectacle qu'ils se donnoient à eux-mêmes, et dérober son cœur aux impressions que tous devoient faire sur chacun? Quelle est différente cette entrée des nouveaux députés dans le corps législatif, de celle qu'y firent, il y a dix-huit mois, des hommes qui sembloient y être envoyés, plutôt comme des étages que comme législateurs, et qui n'y rencontrant que des fronts ennemis, paroissoient n'y être venus que pour contempler de plus près les traits hideux et sanglans des vainqueurs de vendémiaire. C'étoit alors des captifs qui pensoient avec toute la France opprimée, et qui ne pouvoient parler parmi ceux qui se disoient encore ses législateurs, après avoir été ses bourreaux: aujourd'hui, ce sont des libérateurs qui viennent rendre au corps législatif, toute sa liberté, délier toutes les langues, encourager toutes les pensées, et faire réentendre, dans le sanctuaire de la loi, ce qu'un silence nécessaire et forcé a retenu dans le secret, au sein des assemblées primaires. Le jacobinisme proscrit et flétri de nouveau dans la personne de Barère qui semble n'avoir été décoré du titre de représentant du peuple, que pour offrir la victime toute parée, sur le seuil de la nouvelle assemblée; la victoire et le véritable patriotisme honorés et couronnés dans Pichegru; les loix inconstitutionnelles frappées; la constitution religieusement invoquée; tels sont les auspices sous lesquels s'est ouverte cette assemblée qui, dans sa première séance, a tracé, pour ainsi dire, et peint un abrégé de tout son avenir. Mais quel que fût l'enthousiasme qui agitoit tous les esprits, un seul des nouveaux députés a parlé, et tous ils ont paru sentir qu'ils devoient laisser s'affaiblir et se calmer l'impulsion du premier mouvement, et at-

tendre leurs v... Il faut dans le avec p... ayant p... tribune point à sembloit dans le sentime duire da n'avez tion, B le zèle s timent é imprimé texte res ces belle » faire » d'arbi » penda gagemen cette as puisse ré de tous l bien ent rassés he ne sont plus être de toute plaisir à encore, de prendre suffiroit p vaises lois core, il fa cée entre étendra Telles sont et de pré qu'une cru réalisées;

Coup-d Tout le r semble à dans le ruin tations, ni rendent uti l'inquiétude lu et généra étendus, d reuses. Au des graves n complaire d française qu rope, n'a e passagères, Gustave n

tendre, pour manifester leurs pensées et développer leurs vues, le moment de la sagesse et de la réflexion. Il faut en tirer cet augure qu'elles seules les dirigeront dans le bien qu'ils désirent avec ardeur, et qu'ils feront avec prudence. Ils ont laissé parler des hommes qui les ayant précédés dans la carrière, se sont présentés à la tribune, avec d'autant plus de confiance, qu'ils n'ont point à rougir devant leurs nouveaux collègues. Parlez, sembloient leur dire ces derniers, vous qui avez été, dans le cours de cette législature, les interprètes de nos sentimens; c'est à vous qu'il appartient de nous introduire dans le temple de la loi constitutionnelle que vous n'avez point déshonoré; et ils écoutoient avec satisfaction, Boissy, Dumolard, Thibaudeau, Périères, dont le zèle sembloit puiser une nouvelle ardeur dans le sentiment d'une heureuse rivalité. Qu'elles restent à jamais imprimées dans tous les souvenirs, et qu'elles soient le texte respecté de tous les orateurs de cette législature, ces belles paroles de Thibaudeau: « Qu'il faut effacer et » faire disparaître de la législation, tout ce qu'il y a » d'arbitraire, tout ce qui met les hommes dans la dépendance des hommes. » Qu'elles deviennent l'engagement sacré et inviolable de tous les membres de cette assemblée, anciens et nouveaux, et qu'ainsi puisse régner entre eux tous, l'union fondée sur la haine de tous les actes arbitraires, et sur l'amour d'une liberté bien entendue. Réunis en ce point important, et débarrassés heureusement de toutes ces querelles de parti, qui ne sont jamais, et qui sur-tout à présent, ne peuvent plus être que la lutte de la tyrannie contre les libertés de toute espèce, ils ne trouveront plus que douleur et plaisir à s'occuper de tant d'infortunés qui gémissent encore, et que le sentiment de leurs maux empêche de prendre part en ce moment à la joie publique. Il ne suffiroit pas en effet de prévenir, en détruisant les mauvaises loix, tout le mal qu'elles pourroient faire encore, il faut de plus réparer celui qu'elles ont fait; placée entre l'avenir et le passé, la nouvelle assemblée étendra vers l'un et l'autre, ses mains bienfaisantes. Telles sont les espérances qu'il est permis de former, et de présenter à ceux qui souffrent; elles ne seroient qu'une cruelle trahison, si elles ne devoient pas être réalisées; mais tout semble en être le garant.

Coup-d'œil sur la situation actuelle de l'Europe.

Tout le monde est dans une apparente inaction; il ressemble à ces fourmillières vues de loin; il s'assoupit dans le ruineux loisir d'une neutralité que ni les exportations, ni les importations d'aucun grand peuple ne rendent utile; s'il se réveille quelquefois, c'est avec l'inquiétude et la perplexité qui naissent du défaut absolu et général de vrais hommes d'état, de conceptions étendues, de pensées fortes et de volontés mâles et généreuses. Au sein des petites tracasseries domestiques ou des graves maieseries de l'étiquette, l'égoïsme paroît s'y complaire dans cette seule idée, c'est que la révolution française qui a versé tant de maux sur le reste de l'Europe, n'a encore causé dans le Nord que des privations passagères, et n'y a répandu que des terreurs lointaines. Gustave mesure d'un œil d'envie la statue de son père.

Qu'il prenne garde; elle le respectera tant qu'il la prendra pour un colosse antique.

Paul I se fait couronner très-pompeusement et saluer très bas. Soupçonne-t-il qu'à présent le génie, la vigueur de caractère et mille dons, aussi rares, doivent s'unir au saint-crême destiné par la Providence à consacrer les têtes régnantes, de manière à ce qu'elles tiennent bien? a-t-il appris que ceux qui les font tomber savent d'abord saluer, se couber, ramper?

Frédéric Guillaume, ou son ministère, sait à cent francs et à un arpent près, ce que le tems peut lui valoir d'or et de territoire.

La Hollande croit se fonder et disparaît.

L'Angleterre, après de puériles chicanes de forme, s'emprunte et se prête à elle-même. Les énormes capitaux qu'elle acquiert par cette opération, sont hypothéqués sur un impérissable esprit public, que n'auront jamais les peuples gouvernés par de beaux esprits et des phrasiers sans substance.

Faible, l'Espagne qui n'est plus fière, achève de s'épuiser en préparatifs de guerre et en velléités de conquêtes. Tandis que le cabinet de Madrid fait le rêve de Pyrrhus, les livres et les principes français qui s'insinuent dans ses états, lui préparent un réveil terrible.

Objet de toutes les peurs imaginables, la France militaire, devenue presque nomade, veut promener la victoire jusqu'au delà des mers; mais Albion qu'elle menace, rit de ce nouveau Pharaon, pour qui la Manche doit devenir une seconde mer Rouge.

L'aigle muet, l'Autriche compose avec la nécessité; la Hongrie se rassied, Venise étourdie signe son testament dicté par Buonaparte.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 3 prairial.

Sur la proposition de Dabois (des Vosges), le conseil arrête qu'il sera procédé au renouvellement de la commission des finances.

André (de la Lozère), par motion d'ordre: Vous avez déjà senti que le meilleur moyen de vous assurer la reconnaissance des français, et de les attacher au régime constitutionnel, étoit de dégager cette constitution de toutes les loix révolutionnaires.

Il importe de remplir enfin cet honorable devoir, et de faire disparaître tout cet échafaudage révolutionnaire. Une commission avoit été chargée de cet important travail; mais les membres qui la composoient sont sortis par la voie du sort; je demande qu'il soit procédé demain à leur remplacement. Adopté.

Savary, par motion d'ordre: Je viens appeler votre attention sur le sort des militaires rentrés, ou qui vont rentrer dans leurs foyers. La paix en consolidant la république, va ramener dans son sein la plupart de ses généraux.

reux défenseurs: il importe qu'ils y trouvent en rentrant le prix dû à leur courage, à leurs exploits. Vous devez donc vous occuper sans délai de la fixation des pensions de retraite.

Cet objet n'est pas le seul qui paroît à l'orateur digne de la sollicitude du corps législatif; il provoque la prompte organisation des conseils d'administration des troupes de la république, celle des conseils de révision, et enfin il demande que la commission chargée de présenter un travail sur la répartition du milliard accordé en récompense aux défenseurs de la patrie, soit tenue de le soumettre sans plus de délai.

Ces observations sont renvoyées à une commission.

Une foule de rapports ont été faits durant la dernière session sur divers objets, et les projets de résolution présentés n'ont point encore été discutés. Pour mettre les nouveaux membres à portée de prendre part à la discussion, le conseil arrête qu'ils leur seront distribués.

Camille Jourdan est alors appelé à la tribune pour le rapport sur la proposition faite hier par Boissy, relativement à la nomination du nouveau membre du directoire.

Donner au peuple la garantie solennelle que ses premiers magistrats seront élus par la majorité du corps législatif remplissant alors les fonctions de corps électoral de la France, empêcher que le vœu de la minorité ne l'emporte sur celui de la majorité, tel est le but que la commission s'est proposée d'atteindre.

Y parviendra-t-on par le scrutin à la pluralité relative? Non; car une minorité persévérante dans ses vœux, réunissant de concert ses suffrages sur un seul homme, feroit nécessairement avorter le vœu de la majorité partageant les siens sur un nombre de candidats qui lui paroît y avoir des droits à-peu-près égaux. Cet inconvénient a été senti par le rapporteur de la commission des onze, lui-même, qui a fait rejeter ce système pour l'élection d'un simple juge de paix, d'un simple électeur; comment donc a-t-il pu le méconnoître, lorsqu'il s'agissoit de la nomination de l'un des premiers magistrats du peuple?

Le rapporteur ne veut point approfondir ce mystère de la législation, et se borne à proposer l'adoption de la proposition faite par Boissy. Ainsi, dit-il, vous donnerez au peuple une nouvelle garantie de l'excellence de votre choix; il en a déjà une dans la pureté des sentimens qui vous animent. Oui, la concorde qui vous unit, les actes qui ont signalé votre entrée dans la carrière législative, tout nous répond que rien n'arrêtera le triomphe des hommes probes; tout nous promet que les choix que vous avez à faire, seront véritablement ceux de l'immense majorité de ce conseil.

Camille Jourdan termine en proposant d'adopter le projet de Boissy qui a pour objet de faire nommer le nouveau membre du directoire à la majorité absolue.

Guillemardet témoigne son étonnement de ce que Boissy n'a fait sa proposition que la veille même du jour où le conseil doit procéder à la formation de la liste des candidats pour le remplacement du directeur sorti; il

pense qu'on ne peut précipiter la décision d'une question qui par son importance lui paroît devoir être discutée dans les formes constitutionnelles; et il invoque en conséquence l'ordre du jour.

Betz, député du nouveau tiers, s'élève contre l'ordre du jour: ce qui lui paroît véritablement important, c'est de faire triompher le vœu de la majorité, et il ne reconnoît point ce vœu là où la minorité qui parle, l'emportera sur la majorité qui se fait. C'est à cet inconvénient que le projet de la commission remédie, et il vote en conséquence pour son adoption; mais avec cet amendement qu'on ne puisse exclure au scrutin de rejet que le quart des candidats inscrits sur la liste décuple.

Hardy combat l'un et l'autre système. Croyez en, dit-il, un homme qui a fait un cours d'expérience et d'intrigues pendant 4 ans et demi... (Murmures.) Qu'arrivera-t-il si vous adoptez le projet de la commission, que la liste présentée par une cotterie l'emportera... (Murmures.) Au nom de la patrie, mes nouveaux collègues, ne vous laissez pas conduire... (Murmures: Au fait.) Hardy alors demande que la liste des candidats qui doit être présentée par le conseil des cinq-cents, soit faite à la pluralité relative; mais que l'élection confiée au conseil des anciens, soit faite à la pluralité absolue.

D'autres membres insistent pour que le scrutin à la majorité absolue ait lieu dans l'un comme dans l'autre conseil, afin de faire triompher le véritable vœu de la majorité.

Après quelques débats, le conseil adopte le projet présenté par la commission.

Le bureau propose ensuite, et le conseil nomme pour former la commission chargée de la révision des loix contraires à la constitution, les citoyens Emery, Bonaventure, Henry Larivière, André (de la Lozère) et Thi-baudau.

Sur le rapport de Laurence, le conseil approuve la nomination des députés de l'Orne.

Eudes fait ensuite un rapport sur les opérations de l'assemblée électorale du département des Landes. Cette assemblée réunie d'abord dans le même local, s'est bientôt après divisée: une partie a continué d'opérer dans le même lieu, l'autre s'en est éloignée et a été se réunir sur la place publique. Toutes deux ont agi séparément, celle qui occupoit le premier lieu des séances formoit la majorité; elle étoit au nombre de 250 membres, et les députés qu'elle a nommés, sont élus à la presque unanimité des suffrages.

L'autre assemblée scissionnaire n'étoit composée que de 51 membres, elle a aussi nommé des députés, et son choix s'est fixé sur Dubbis-Crancé.

Quelles sont ainsi les opérations qui doivent être validées ou infirmées, le rapporteur propose de confirmer celles de la majorité, et d'annuler les autres.

Ce projet est aussitôt mis aux voix et adopté.

J. H. A. POUJADE L.